PAPI ELLE-ISOLE-LAITA

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET STRATEGIE LOCALE ET COHERENTE



Version soumise à instruction Septembre 2015

SYNDICAT MIXTE ELLE-ISOLE-LAITA

<u>Sommaire</u>

	synthese du diagnostic	3
1	. Motivations du projet	3
2	. Diagnostic approfondi et partagé du territoire	3
	2.1 Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta	3
	2.2 Le risque inondation	
	2.3 Le risque de submersion marine	6
	2.4 Les aménagements pour la lutte contre les inondations	
	2.5 Les documents de prévention existants	8
	2.6 La prévision des inondations	9
	2.7 L'alerte et la gestion de crise	10
	2.8 Les actions du SAGE sur la prévention des inondations	11
	2.9 L'étude de Ralentissement Dynamique de Crue	12
S	Stratégie locale et cohérente	14
(Gouvernance	20
	JOG V CT TTGTTCC	20
0	Glossaire	20

Synthèse du diagnostic

1. Motivations du projet

Le SMEIL est la structure porteuse du projet de « **petit PAPI** » (montant global < 3 Millions d'euros) à l'échelle du bassin versant de l'Ellé, de l'Isole et de la Laïta. Cette structure est d'ores et déjà en charge de la mise en œuvre du **SAGE** depuis 2010 sur ce territoire, document dont la révision devrait débuter prochainement pour aboutir fin 2018 à une nouvelle version.

Les aléas considérés dans le cadre de ce PAPI sont le **débordement de cours d'eau** et la **submersion** marine.

En 2014, le SMEIL a recruté un chargé de mission « Prévention des inondation » pour l'élaboration et le suivi de la démarche PAPI.

Le fait que le SAGE et le PAPI soient **portés par la même structure** et **définis sur le même périmètre** devrait permettre de **faciliter les interactions entre ces deux documents** et leur complémentarité, afin de concilier la préservation de la qualité des milieux et la prévention des inondations.

2. Diagnostic approfondi et partagé du territoire

2.1 Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta

A l'échelle du bassin versant, les crues sont la plupart du temps déclenchées par d'importants cumuls de précipitations sur sols saturés, au cœur de la saison humide (décembre – février).

Peu d'actions sont envisageables pour limiter la saturation des sols, en grande partie induite par la géologie et à la pédologie du bassin. Cependant, une densification du bocage (haies et talus) peut permettre de réduire la période à risque d'inondations en favorisant l'infiltration et retardant ainsi la saturation des sols.

Une fois les sols saturés, la grande majorité des volumes de crue responsables des inondations proviennent d'exfiltrations de nappe (par « effet piston »), à hauteur de 70 à 90 %. Seuls 10 à 30% des volumes de crues seraient issus du ruissellement direct.

Ce constat fataliste ne doit pas empêcher la réalisation d'actions relatives au ruissellement urbain ou agricole, ne serait-ce que pour empêcher l'aggravation du risque actuel.

Une action visant l'estimation de l'évolution des linéaires de haies et talus à l'échelle du bassin versant permettrait un suivi de ces structures paysagères favorisant l'infiltration et limitant le ruissellement (action SAGE).

A noter concernant les prescriptions du SAGE visant l'aménagement de l'espace et la reconstitution des talus plantés, que le dispositif **Breizh Bocage** a permis la création d'environ **40 Km de talus** depuis 2010 **sur** la partie morbihannaise du bassin, sous la maîtrise d'ouvrage de **Roi Morvan Communauté**. Côté COCOPAQ, la démarche a été engagée courant 2014, quasi exclusivement sur le bassin de l'Isole.

Les sous-bassins versant de l'Isole et de l'Inam (affluent de l'Ellé) sont les plus arrosés. Cet état de fait ainsi que leurs caractéristiques morphologiques expliquent leur forte réactivité (le temps de réponse du bassin de l'Isole est d'environ 20h).

Ainsi, l'hydrogramme de crue de l'Isole précède généralement celui de l'Ellé de quelques heures. Cependant, la concomitance des pics de crue de l'Ellé et de l'Isole reste possible (janvier 2014), phénomène aggravant le risque d'inondations sur Quimperlé.

Accentuer le décalage des pics de crues de l'Ellé et l'Isole permettrait de réduire l'aléa sur Quimperlé. Des actions visant l'expansion des crues des cours d'eau les plus réactifs du sousbassin de l'Ellé (Inam notamment) pourrait aller en ce sens.

On peut noter à ce sujet que l'étude Artelia de Ralentissement Dynamique de crue a identifié de nombreux sites de stockage potentiel, dont 5 sur l'Inam et 3 sur le ruisseau du Duc notamment. La possibilité d'optimiser les champs d'expansion de crues existants sur ces secteurs ainsi que sur le réseau hydrographique secondaire pourrait être étudiée.

La Laïta, du fait de sa très faible pente, est nettement sous influence maritime jusqu'à Quimperlé. Les études réalisées tendent cependant à démontrer que plus les débits amont augmentent, plus cette influence s'efface. Ainsi, pour une crue vingtennale, elle ne serait plus que d'une dizaine de cm au droit des quais de Quimperlé (pour un ennoiement supérieur à 1,5 m).

Il n'en demeure pas moins qu'aucune modélisation fine de la Laïta amont (tronçon allant de Quimperlé à Port de La Véchène) n'a été réalisée à ce jour. Les éventuels impacts sur les lignes d'eau à Quimperlé du viaduc de la voie ferrée (900 m en aval des quais), des atterrissements et du remblai d'environ 15 000 m³ en lit majeur de la Laïta (situé à 1,2 Km en aval des quais, nettement visible sur les levés LIDAR), restent aujourd'hui méconnus. Il en est de même du rôle d'expansion des crues du secteur des Guerns, ainsi que de la potentielle aggravation du risque liée au changement climatique et à l'augmentation du niveau marin (non prise en compte par l'actuel PPRI de Quimperlé-Tréméven).

Une **étude du fonctionnement du tronçon amont de la Laïta** (de Quimperlé à Port de La Véchène) visant à identifier les possibilités d'**actions** pour **réduire les lignes d'eau** en crue **sur Quimperlé** pourrait être réalisée.

A noter qu'une zone de préemption du Conseil Départemental du Finistère a été définie sur les rives de la Laïta sur l'ensemble de ce secteur, dans un objectif de préservation de la qualité des milieux naturels et des champs d'expansion des crues (article L-110 du code de l'urbanisme).

Concernant le **remblai en lit majeur** de la Laïta sur ce secteur, il semble d'ores et déjà que sa suppression ne peut qu'être bénéfique pour la réduction du risque inondation et l'amélioration de la qualité du milieu naturel. Une action pour sa **suppression** est à envisager.

La morphologie des cours d'eau a été modifiée ponctuellement au fil du temps à l'échelle de l'ensemble du bassin versant, notamment sur les têtes de bassin avec des opérations de recalibrage et de rectification de cours d'eau, ou encore de destruction de zones humides. Sur Quimperlé ces modifications ont été particulièrement conséquentes, avec une forte réduction de la largeur des lits de l'isole et de la Laïta qui participe aujourd'hui à l'aggravation du risque inondation sur ce secteur.

Malheureusement, du fait de l'urbanisation de la zone, aucune action correctrice ne semble envisageable.

A noter également que sur le bassin, l'impact de l'urbanisation croissante sur les inondations est aujourd'hui mal connu, tout comme les dysfonctionnements et le manque d'entretien présumé des bassins d'orage (eaux pluviales).

Une action préconisant un inventaire de ces bassins d'orage, de leur fonctionnalité et rappelant les règles de gestion de ces aménagements pourrait être envisagée, avec un accompagnement des communes sur l'ensemble du bassin (<u>action SAGE</u>).

2.2 Le risque inondation

La crue de décembre 2000, d'un temps de retour supérieur à 50 ans, reste la crue historique record. Elle a provoqué l'ennoiement de l'ensemble de la basse-ville de Quimperlé par le débordement de l'Isole, l'Ellé et de la Laïta, ce qui représente environ 190 bâtiments inondés dont l'usage est réparti de la manière suivante : 320 logements dont 115 habitations sinistrées car situées au rez-de-chaussée, 80 activités économiques et une dizaine de services publics.

Sur l'ensemble des enjeux touchés à Quimperlé par la crue de décembre 2000, **30% présentent aujourd'hui un rez-de-chaussée inoccupé**.

La **gendarmerie de Quimperlé**, dont le domaine d'intervention s'étend sur l'ensemble du sud Finistère (80 000 habitants), a été **encerclée par les eaux** lors de la crue de 2000 et reste aujourd'hui inondable par une crue centennale.

2 établissements scolaires et 1 crèche sont aujourd'hui situés au sein de l'enveloppe de la crue de décembre 2000, et 3 établissements patrimoniaux ont été inondés lors de cet événement, dont l'église Sainte-Croix et sa crypte.

Une crue comprise entre la cinquentennale et la centennale provoquerait vraissemblablement aujourd'hui l'inondation de l'ensemble de la basse-ville de Quimperlé. Aucune action n'est envisageable pour empêcher ce type d'inondation exceptionnelle.

Des **actions** visant la **réduction de la vulnérabilité**, notamment pour la **Gendarmerie** et les **établissements scolaires** sont à prévoir.

A l'échelle du bassin versant, **4 industries** (papeteries et agro-alimentaires) riveraines de l'Inam (affluent de l'Ellé) et de l'Isole ont été inondées en décembre 2000, **pour un coût d'environ 7,4 Millions d'euros**.

La commune de Scaër a elle aussi subi des dommages lors de cette crue, avec plusieurs dizaines de caves inondées, une route départementale coupée et un établissement recevant du public (café) inondé.

Le **coût total** des inondations de 2000 est estimé à environ **16 Millions d'euros** (actualisés 2014) à l'échelle du bassin versant (dont 8,2 Millions pour la seule Ville de Quimperlé, hors industriels).

Les **crues de l'hiver 2013/2014** peuvent être qualifiées de **vingtennales** et correspondent donc à la fourchette haute du type de crue contre lesquelles le SAGE Ellé-Isole-Laïta souhaite se prémunir. Ces crues sont beaucoup moins perturbantes que celle de décembre 2000 sur l'activité générale de la ville de Quimperlé, notamment depuis la réalisation des aménagements visant l'amélioration des écoulements sur la période 2005-2006.

Pour ce type de crue, les Quais de la Laïta sont totalement inondés, ainsi que les secteurs riverains de l'Ellé (Rue Brémont d'Ars, Rue Ellé, Place Lovigon). Les débordements de l'Isole restent plus localisés, et l'activité de la ville est relativement épargnée grâce au maintien de la circulation sur les voies de communications et ponts.

La gendarmerie n'a pas été touchée par les inondations de 2013/2014, ni les bâtiments patrimoniaux remarquables.

Un établissement scolaire (primaire) a été inondé lors de ces événements (rue Brémont d'Ars) : il ne dispose pas à ce jour de Plans Particuliers de Mise en Sûreté (cf partie 2.5).

Le nombre de bâtiments touchés par les inondations de l'hiver 2013/2014 est d'environ 60 sur Quimperlé, dont l'usage est réparti de la manière suivante : 110 logements dont 30 réellement sinistrés car situés au rez-de-chaussée, une dizaine d'activités économiques et 5 services publics.

Une maison, qui était sur la berge rive droite de l'Isole, s'est effondrée lors de la crue de décembre 2013. Les travaux de consolidation des habitations mitoyennes, qui ont été fragilisées par cet événement, ont considérablement pesé sur le coût global de ces inondations.

Le coût total des inondations de 2013/2014 n'est pas connu précisément. Il est estimé entre 3 et 5 Millions d'euros, dont 2 Millions pour les dommages aux particuliers et professionnels, tout en sachant que les estimations surestiment grandement les coûts réels.

Un partenariat avec la « Mission Risques Naturels » (association entre la Fédération Française des Sociétés d'Assurances et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance) permettrait d'améliorer l'estimation des dommages causés par les inondations au fur et à mesure des événements.

Une crue vingtennale provoque aujourd'hui l'ennoiement de plusieurs secteurs à enjeux sur Quimperlé. **Des actions de réduction de la vulnérabilité de ces enjeux sont à envisager**.

La réduction de l'aléa, y compris pour les crues fréquentes, semble techniquement et économiquement difficilement envisageable. Des études sont cependant à lancer pour définir les actions qui seraient intéressantes à entreprendre sur l'amont voire l'aval du bassin versant. A noter que la quasi-totalité des actions identifiées pour réduire les débordements sur Quimperlé ont d'ores et déjà été réalisées (cf. partie 2.4).

2.3 Le risque de submersion marine

Sur le secteur de l'estuaire de la Laïta, l'enveloppe de l'aléa « submersion marine » englobe très localement une dizaine d'enjeux répartis sur les ports de Guidel et du Pouldu à Clohars-Carnoët (10 maisons individuelles, 1 logement collectif d'une quinzaine de logements, 1 hôtel-restaurant, 1 café et la capitainerie de Guidel).

La population potentiellement impactée est estimée à une cinquantaine de personnes, et le coût des dommages à environ 600 000 euros.

Peu d'actions semblent aujourd'hui envisageables pour réduire le risque sur ce secteur, si ce n'est de veiller à empêcher toute installation de nouveaux enjeux.

Sur Quimperlé, l'aléa submersion marine correspond aux zones inondables de crues fréquentes.

2.4 Les aménagements pour la lutte contre les inondations

La Ville de Quimperlé a réalisé, pour un montant total de 6 Millions d'euros, de nombreux aménagements de lutte contre les inondations, essentiellement sur la période 2005-2006. L'objectif était d'augmenter la capacité d'écoulement de l'Ellé et de l'Isole (redimensionnement des ponts, suppression de passerelles, de seuils rocheux, ...) et de réduire la vulnérabilité des enjeux riverains de la Laïta par la pose de barrières anti-inondations.

Les pistes sur Quimperlé pour réduire les débordements semblent toutes avoir été épuisées, excepté peut-être la modification du Quai Surcouf et du pont du Bourgneuf. Si le coût d'une telle opération semble a priori trop important au regard des gains escomptés, la réalisation d'une analyse multi-critère permettrait de statuer sur ce sujet récurrent.

A noter également les travaux (début des années 2000) de redimensionnement de l'ouvrage de ralentissement dynamique de crue du Dourdu (affluent de la Laïta), dit de « Kerglanchard ». Cet ouvrage pose aujourd'hui des problèmes de gestion de son vannage et de temps de vidange trop important (une quinzaine d'heures alors que ce petit bassin est très réactif).

Une **action** visant à résoudre ces dysfonctionnements et à **optimiser le fonctionnement de cet ouvrage** pourrait être préconisée.

Les travaux entrepris sur Quimperlé ont montré leur efficacité lors des crues récentes. Les barrières anti-inondations du Quai Brizeux ont permis de réduire de 80% le nombre de jours d'ennoiement du quai sur la période 2005-2014. Quant aux différents aménagements réalisés pour favoriser les écoulements de l'Ellé et de l'Isole sur Quimperlé, leur efficacité est flagrante lorsqu'on compare les inondations de janvier 2001 et de l'hiver 2013/2014, qui ont été comparables en termes de débits amont de l'Ellé et de l'Isole (crues vingtennales).

Aujourd'hui, une **crue vingtennale** provoque encore quelques **ennoiements très localisés sur l'Isole**, au droit des logements sociaux « Habitat 29 » et de l'école de musique, ainsi qu'au niveau des Halles. Pour ce qui concerne l'**Ellé**, une crue vingtennale est encore à l'origine **d'importantes inondations** sur la rue Brémont d'Ars et le secteur de la place Lovignon (avec des hauteurs d'eau de l'ordre du mètre).

A noter que très peu d'enjeux sont protégés par des équipements de protection rapprochée, type batardeaux.

Les **enjeux riverains de l'Isole** pourraient a priori être mis hors d'eau pour une crue vingtennale par des mesures de **protection rapprochée**. Des actions en ce sens semblent à prévoir.

Pour les **enjeux riverains de l'Ellé**, la situation est plus complexe du fait des hauteurs d'eau plus importantes et de la configuration des sites.

Des mesures n'empêchant pas la pénétration des eaux (au-delà d'un mètre de hauteur d'eau) mais visant la **limitation des dégâts et un retour plus rapide à la normale** sont potentiellement envisageables, au cas par cas.

Pour les enjeux riverains de la Laïta, une action pour l'étude d'une rehausse et/ou d'un prolongement vers l'aval des barrières anti-inondation peut-être menée afin de vérifier l'éventuel impact positif de réduction des ennoiements en s'assurant de la stabilité de l'ouvrage et de la non aggravation du risque pour les enjeux du quai Surcouf qui fait face.

A noter que suite aux inondations de 2013-2014, la Communauté de Communes du Pays Quimperlé (COCOPAQ) a lancé une campagne de diagnostics gratuits pour la réduction de la vulnérabilité auprès des particuliers et professionnels ayant été sinistrés. Une aide financière pour la réalisation des travaux préconisés a également été mise en place.

Un bilan de cette action ainsi qu'une réflexion est actuellement menée pour définir les suites à donner à cette opération.

Il s'avère cependant d'ores et déjà souhaitable de **poursuivre dans le cadre du PAPI la réalisation de diagnostics pour la réduction de la vulnérabilité** pour les particuliers et professionnels situés en zone inondable (enveloppe du PPRI).

2.5 Les documents de prévention existants

La zone d'intervention de la compagnie de Gendarmerie de Quimperlé s'étend sur tout le territoire du sud Finistère, pour une population estimée à plus de 80 000 habitants. Quant à la Communauté de brigades de Quimperlé, située sur le même site, elle concerne une population estimée à environ 24 000 habitants.

En termes de gestion de crise, il pourrait être pertinent d'étudier le besoin pour la Gendarmerie de réaliser un protocole de réduction des impacts des inondations sur son site (ennoiement du matériel, des moyens de transport, risque de pollution par les hydrocarbures, ...), permettant également une continuité de service (type plans de continuité d'activité).

La gendarmerie de Quimperlé est l'unique « service utile à la gestion de crise » recensé en zone inondable à l'échelle du bassin versant.

Aucun enjeu correspondant à un « service utile à la satisfaction des besoins prioritaires de la population » n'a par ailleurs été identifié à l'échelle du bassin comme étant en zone inondable.

Une action visant la réalisation des **Plans Particuliers de Mise en Sûreté des deux établissements scolaires** présents **en zone inondable** de Quimperlé est à définir.

Les bâtiments patrimoniaux inondables (église, musées) pourraient également mettre en place un protocole de gestion de crise. Et une incitation auprès des résidents à la réalisation de plans familiaux de mise en sécurité pourrait aussi être prescrite, comme à la réalisation de Plans d'Organisation de Mise en Sûreté pour l'ensemble des activités économiques et Etablissements Recevant du Public situés en zone inondable.

Une action de réalisation d'un « **guide des bonnes pratiques** » de quoi faire avant-pendantaprès les inondations, spécifique à Quimperlé, pourrait être réalisé **pour la population**.

D'autres actions de communication autour de la **culture du risque** sont à prévoir (événementiel, exposition de sensibilisation au risque, démonstrateur de solutions de réduction de la vulnérabilité).

Il faudrait également veiller à ce que l'unique **camping** situé **en zone inondable**, identifié à risque par les services de l'Etat, respecte l'arrêté préfectoral n° 2011-0260 du 22/02/2011 en mettant en œuvre des prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation.

2.6 La prévision des inondations

Le système Vigicrue n'est aujourd'hui pas connu de l'ensemble des habitants en zone inondable.

Il s'avère également que **le détail et les modalités des prévisions effectuées par le SPC restent relativement méconnus** des acteurs locaux de la gestion de crise. A cela s'ajoute une perte de confiance d'une partie des acteurs locaux depuis les événements du 24/12/2013 et du 02/01/2014, pour lesquels les prévisions réalisées ont sous-estimées les hauteurs d'eau attendues.

Le rapport de la mission interministérielle constituée suite aux crues de 2013/2014, rendu public mi-2015, revient sur les dysfonctionnements constatés lors de ces événements. Ce rapport est disponible sur : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/009492-01 rapport cle2962ab.pdf

Il semble important d'œuvrer à une réappropriation par tous de la vigilance crue des services de l'Etat.

Une action de communication du système Vigicrue à destination de la population semble à prévoir, ainsi que des **échanges** (hors période de crise) entre le **SPC**, la ville de **Quimperlé** et les services de secours pour une appropriation par tous de la prévision faite par le SPC.

Ces échanges pourraient également être l'occasion de réaliser des retours d'expérience communs suite à chaque nouvel événement.

Par ailleurs, afin de passer de la prévision des crues à la prévision des inondations, les services de l'Etat engagent la réalisation de cartographies des zones inondables pour différents scénario de crues. Une consultation du SMEIL et de la Ville de Quimperlé est à prévoir pour bénéficier de leurs connaissances du terrain et permettre une appropriation de ce futur outil par les acteurs locaux.

Les **communes** sont aujourd'hui en demande d'information pour pouvoir **anticiper** au mieux **le risque inondation et notamment le passage et l'évolution de la situation en Vigilance Jaune**.

La Ville de Quimperlé a souscrit un abonnement auprès de la société Prédict pour obtenir un accès aux données pluviométriques ainsi qu'une expertise du risque encouru. A noter que par le passé les cumuls pluviométriques étaient gracieusement mis à disposition sur un site internet du SPC VCB, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Si le réseau de stations hydrométriques de la DREAL et du SPC semble suffisant pour la prévision des crues de la Laïta, il pourrait néanmoins être intéressant pour le SMEIL d'instrumenter des affluents très peu connus tels que l'Aër et le Naïc afin d'améliorer la connaissance de leur contribution aux écoulements de crue (action SAGE).

On peut également relever qu'il serait intéressant de mettre en œuvre un **protocole de capitalisation des événements historiques** (la DREAL travaille actuellement sur le sujet).

La réalisation d'abaques simples basés sur les cumuls pluviométriques sur 3 et 15 jours par exemple (reflétant indirectement l'état de saturation des sols et le débit de base des rivières) peut permettre d'anticiper un risque de crue pour les acteurs du bassin concernés par ce risque. Ce type d'outil n'est pas destiné à prévoir de manière fiable les hauteurs d'eau des prochaines 24H (ce qui reste du domaine de la prévision, du ressort des services de l'Etat), mais plutôt à suivre l'arrivée d'une « période à risque », plusieurs jours à l'avance.

Une action visant la **création d'outils basiques de « surveillance » de la période à risque**, type abaques, à destination des collectivités et industriels pourrait être envisagée.

2.7 L'alerte et la gestion de crise

Il n'existe aujourd'hui qu'un seul **DICRIM** réalisé à l'échelle du bassin : celui de Quimperlé.

Une action visant à promouvoir la réalisation de ces documents, notamment pour les communes soumises au risque inondation, pourrait être menée.

Il n'existe également qu'un seul **PCS** réalisé à l'échelle du bassin : celui de Quimperlé. Il a été révisé courant 2014, mais devra à nouveau l'être prochainement du fait de l'entrée en vigueur du nouveau RIC du SPC Vilaine – Côtiers bretons (prévu pour fin 2015).

Une action d'accompagnement des communes de Scaër (PPRI prescrit qui devrait prochainement être réalisé) et de Clohars-Carnoët (où des enjeux sont soumis au risque de submersion marine), semble à prévoir pour l'élaboration de leur PCS.

Le PCS de Quimperlé est **sécuritaires** puisque basé sur l'observation de crues historiques (2000-2001) antérieures à la réalisation des aménagements de lutte contre les inondations entrepris par la Ville de Quimperlé sur 2005-2006. Le **risque** est cependant **de décrédibiliser le système** si des déclenchements d'alerte trop fréquents surviennent sans être suivis d'inondations.

Se pose donc la question de **prendre en compte les travaux de 2005-2006 dans la future révision du PCS** de Quimperlé, qui devra être lancée une fois le futur RIC du SPC adopté. Il faudra également veiller, lors de cette mise à jour, à préciser que les échelles limnimétriques ne sont pas calées dans le système altimétrique de référence NGF (IGN 69), afin d'éviter toute confusion dans le recueil des Plus Hautes Eaux Connues.

Le **SDIS 29** a fait remonter récemment quelques pistes d'amélioration du **PCS de Quimperlé** afin de faciliter leurs interventions en cas de crise (recensement des cuves à fioul, des plaques d'égouts susceptibles d'être soulevées et ennoyées en cas de crues, ...).

Une action de sensibilisation visant l'**installation** sur la place Charles de Gaulle à Quimperlé d'un **panneau informatif de la hauteur d'eau de la Laïta en temps réel**, par rapport aux seuils de vigilance, et rappelant les **préconisations du PCS** pourrait être menée.

A noter que pour prévenir la population des inondations, la ville de Quimperlé a opté pour un nouveau système d'alerte téléphonique (GEDICOM) courant 2014. Cette solution « en ligne », consultable sur Internet, peut s'apparenter à une base de données « Enjeux » sommaire pour la Ville de Quimperlé. Ce système permet par exemple de créer une liste des personnes les plus vulnérables afin d'améliorer

la gestion de crise. Une mise à jour annuelle de cet « annuaire » des habitants en zone inondable et de leurs coordonnées téléphoniques doit être réalisée chaque année par la Ville de Quimperlé.

Les acteurs de la gestion de crise n'ont pas exprimé le besoin d'acquérir une base de données « Enjeux » plus complète, pouvant être partagée avec l'ensemble des services concernés en période de crise (SDIS, Ville, Gendarmerie, EPCI), qui nécessiterait de trop lourdes contraintes de mises à jour.

A noter que dès lors qu'une inondation dépasse le territoire d'une seule commune, le préfet prend en charge la direction des opérations de secours, et peut déclencher tout ou partie du plan ORSEC départemental.

Un réseau d' « observateurs de crue » pourrait également être mis en place à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laïta entre l'ensemble des acteurs locaux concernés (communes, industriels, kayakistes, pêcheurs ...) afin de partager les informations et expertises disponibles quant au risque pressenti et son évolution.

2.8 Les actions du SAGE sur la prévention des inondations

Les actions « environnementales » visant à favoriser l'infiltration, réduire le ruissellement, et ralentir les écoulements, notamment par la densification du bocage, des talus, la réhabilitation de zones humides ou le reméandrage de cours d'eau, dépendent du SAGE Ellé-Isole-Laïta et, bien que complémentaires, n'ont pas vocation à être intégrées au PAPI.

Certaines actions sur des milieux humides, visant par exemple le sur-stockage en période de crue de volumes d'eau sur des secteurs amont sans enjeux (Zones d'Expansion de Crues), dans un objectif de réduire les inondations sur Quimperlé, sont par contre à intégrer au PAPI. Ce type d'action est par ailleurs encouragé par l'objectif n°1 de l'actuel projet de PGRI.

Une articulation la plus optimale possible est de ce fait à établir entre le SAGE et le PAPI sur le territoire Ellé-Isole-Laïta. Le SAGE EIL devrait prochainement entrer en phase de révision, pour une approbation de la nouvelle version de ce document fin 2018.

Ce calendrier est de nature à favoriser l'intégration au sein du futur SAGE des actions douces de prévention des inondations identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des premières actions du PAPI.

Dans le cadre de la prescription du SAGE visant la protection des champs d'expansion de crues, seule une étude test à l'échelle de 3 communes a été réalisée.

Une action pour **inventorier les champs d'expansion de crues**, les caractériser, dégager les éventuelles **pistes d'optimisation** permettant un **sur-stockage**, et définir leurs impacts, semble pertinente.

A noter également que dans le cadre du SAGE une gestion expérimentale des « Guerns » a été entreprise ces dernières années. La gestion de ce secteur riverain de la Laïta, situés en aval de Quimperlé, est susceptible d'impacter les lignes d'eau sur Quimperlé en période de crue.

L'action PAPI visant la réalisation d'une **étude hydrologique de la Laïta en crue à l'aval immédiat de Quimperlé**, pourrait apporter des préconisations pour la gestion des Guerns dans une optique de réduction des inondations, qui seront à intégrer dans le futur SAGE (pour les éventuelles suites à donner au 1^{er} contrat Natura 2000 de 2011-2015).

L'objectif actuel du SAGE Ellé-Isole-Laïta vis-à-vis de l'Enjeu n°2 « Inondation » est de : Poursuivre la réduction des risques d'inondations liés à des évènements de faibles périodes de retour (10 à 20 ans).

Pour répondre à cet objectif le SMEIL a réalisé un certain nombre d'actions, dont la plus visible est certainement la **création d'une exposition itinérante sur le risque inondation**, qui circule depuis février 2014 sur les différentes communes du bassin versant, avec pour objectif d'expliquer le phénomène, de sensibiliser la population au risque et de promouvoir la solidarité amont-aval.

Une **action du PAPI** pourrait prolonger cet effort de sensibilisation, en réalisant des **interventions pédagogiques auprès des scolaires** (collèges) dans un objectif de sensibilisation au risque.

La création d'un démonstrateur des principales solutions existantes pour réduire la vulnérabilité des habitations et commerces (renseignant sur les types de systèmes existants, les aides au financement, les fournisseurs et artisans susceptibles d'intervenir sur le territoire, ...) permettrait également d'accompagner les riverains et professionnels désireux de se prémunir au mieux des inondations à venir. Ce type d'outil de communication pourrait être mutualisé entre plusieurs territoires concernés par le risque inondation.

Une prescription du SAGE vise également la prise en compte des PPRI dans les documents d'urbanisme. Or, si le PPRI de Quimperlé est bien intégré au PLU, il n'en demeure pas moins qu'il est aujourd'hui difficile de détecter les éventuelles infractions faites au PPRI.

Une action visant à améliorer les échanges entre les services (urbanisme, eau potable, ...) susceptibles de détecter une fraude au PPRI semble nécessaire.

Pour les **communes** (ou EPCI) **ne disposant pas d'un PPRI**, une action PAPI de sensibilisation au risque inondation et d'incitation à la préservation des zones d'expansion des crues pourrait être menée.

2.9 L'étude de Ralentissement Dynamique de Crue

Le SMEIL a mandaté en 2010 le cabinet ARTELIA pour étudier la faisabilité et l'intérêt de réaliser, sur la partie amont du bassin versant, des **ouvrages de ralentissement dynamique de crues**. **L'objectif** visé était de **protéger les zones aval à enjeux** des événements comparables à ceux de janvier 2001 (**crue vingtennale**).

Les ouvrages évoqués étaient des retenues sèches en travers des cours d'eau, munis d'un pertuis de fond et d'un déversoir frontal ne pouvant dépasser une hauteur de 8 mètres. La solution « optimale » simulée consistait en la réalisation de 2 sites de stockage temporaire, un sur l'Inam et un second sur l'Isole, respectivement de 2,9 et 2,2 millions de m³.

Pour une **crue vingtennale**, l'aménagement de ces ouvrages de ralentissement dynamique de crues engendrerait un **abaissement de la hauteur d'eau jugé peu satisfaisant**, de l'ordre de 25 cm à la confluence Ellé-Isole pour un ennoiement actuel des quais d'environ 1,5 m.

L' « Analyse Coût Bénéfice » qui met en regard le coût des ouvrages et le gain relatif aux dommages évités, s'est avérée nettement négative, et aurait dû l'être plus encore du fait de la surestimation du nombre d'enjeux et de la sous-estimation du coût des ouvrages.

La réalisation de retenues sèches d'envergure est aujourd'hui écartée, du fait de l'ACB négative et du refus des acteurs locaux de voir réaliser ce type d'ouvrage conséquent (risque de rupture, impact paysager, ...). Cette étude a cependant permis d'obtenir un ordre de grandeur du gain maximal à attendre d'une solution de stockage amont.

Bien qu'aucune solution miracle n'existe, l'ensemble des actions visant un stockage amont ne doivent pour autant pas être écartée. Les acteurs locaux souhaitent développer un panel d'actions plus douces, parmi lesquelles l'optimisation des champs d'expansion de crues « naturels » sur des secteurs stratégiques. Ce type de solutions se heurtera cependant à des difficultés de gestion, d'entretien et de maîtrise du foncier relatives à la multiplication des sites à aménager pour obtenir un effet notable.

Stratégie locale et cohérente

Le SAGE Ellé-Isole-Laïta adopté en 2009 à l'échelle de ce bassin versant, prône comme second enjeu par ordre de priorité « les inondations et la gestion des crues », après « la gestion quantitative de la ressource en eau ». Le SAGE s'est fixé 2 objectifs concernant l'enjeu inondation, que sont « une meilleure prévention des crues » et la « limitation des conséquences liées aux crues ». De nombreuses actions ont d'ores et déjà été menées dans le cadre du SAGE sur la prévention des inondations, notamment la réalisation d'une exposition itinérante sur le sujet.

La ville de **Quimperlé est le principal enjeu** vis-à-vis du risque inondation du bassin versant, qui touche également 4 industriels implantés le long de l'Isole et de l'Inam, ainsi que la commune de Scaër dans une bien moindre mesure.

Le bassin versant Ellé-Isole-Laïta présente aujourd'hui un **bon état écologique** et possède des rivières de qualité (3 sites Natura 2000 sur le territoire). Il en découle une forte **volonté des acteurs locaux de refuser tout projet d'artificialisation conséquente du bassin**.

Le constat que **la basse-ville de Quimperlé**, du fait de sa configuration, **sera toujours fortement soumise au risque inondation** est aujourd'hui partagé de tous.

La grande majorité des aménagements envisageables sur le territoire de la ville de Quimperlé pour améliorer les écoulements et réduire les débordements a d'ores et déjà été réalisée (essentiellement sur 2005-2006). Les études réalisées ont également démontré l'absence de solution unique permettant de prémunir Quimperlé des crues même relativement fréquentes (jusque la crue vingtennale). Une étude rendue par Artelia en 2014 sur la création de 2 ouvrages conséquents de ralentissements dynamique de crue (5 Millions de m³ de stockage total) sur l'amont du bassin versant a, d'une part démontré la faible efficacité qu'aurait ce type d'aménagement sur les inondations de Quimperlé (crues vingtennales), et d'autre part insisté sur le résultat très négatif de l'Analyse Couts-Bénéfices réalisée.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE EIL s'est de ce fait prononcée courant 2014 sur le souhait d'imaginer un panel d'actions, qui envisagées conjointement permettraient de poursuivre les efforts vers une réduction du risque inondation pour les événements fréquents. Les acteurs locaux ont également affirmés leur volonté d'œuvrer à l'amélioration, dans la mesure du possible, des capacités du bassin versant à absorber les perturbations induites par les événements extrêmes (tamponnement des crues et étiages) et parallèlement à rendre la ville de Quimperlé plus résiliente vis-à-vis des inondations.

De ce fait, la réduction de la vulnérabilité des enjeux et l'amélioration de la prévision et de la gestion de crise apparaissent aujourd'hui comme des axes de travail à privilégier dans la lutte contre les inondations à l'échelle du bassin versant Ellé-Isole-Laïta.

Le SMEIL, EPTB depuis 2010, est à la fois la structure porteuse du SAGE et du présent projet de « petit PAPI », tous deux définis à l'échelle bassin versant Ellé-Isole-Laïta. Le fait que ces deux documents soient portés par la même structure et définis sur le même périmètre devrait permettre la meilleure articulation possible des actions de préservation du milieu et de prévention des inondations. La mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire devra par ailleurs consolider plus encore cette structuration avec les collectivités locales.

Le SAGE entre en phase de révision jusqu'en 2018. Le futur SAGE, une fois approuvé, devra permettre la mise en œuvre des actions « environnementales » de lutte contre les inondations, qui n'ont pas vocation à être intégrées au PAPI (favoriser l'infiltration, réduire le ruissellement, ...).

Le **SMEIL** est aujourd'hui constitué de 3,64 ETP, dont 1 ETP « animateur du SAGE » possédant du temps de travail dédié à la prévention des inondations et **1 ETP « chargé de mission prévention des inondations » dédié** au suivi du **PAPI** et à sa future mise en œuvre. A noter que le SMEIL est accoutumé à mener en régie des actions d'animations et d'accompagnement, ainsi qu'à passer des marchés publics pour externaliser la réalisation d'études techniques.

Certaines actions d'animation ou de petits travaux sont aujourd'hui identifiées et pressenties pour une mise en œuvre relativement rapidement. Cela concerne notamment les actions de sensibilisation, de réduction de la vulnérabilité et d'amélioration de la gestion de crise.

En revanche, les actions à envisager sur l'amont, voire l'aval, du bassin versant, dans une optique de réduction de l'aléa inondation sur Quimperlé, ne sont aujourd'hui pas connues et vont nécessiter la réalisation d'études complémentaires pour les définir.

Le présent projet de PAPI est notamment basé sur les documents de référence que constituent :

- Le cahier des charges PAPI du MEDDE
- La <u>Circulaire du 12 mai 2011</u> relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR »
- L'<u>instruction gouvernementale du 14 janvier 2015</u> relative aux conditions de financement des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des opérations d'endiguement « Plan Submersions Rapides » concernant le respect, par les maires, de leurs obligations d'information préventive et de réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS)
- Les guides Analyses Coûts-Bénéfices et Analyses Multi-Critères du MEDDE

Le présent projet de PAPI Ellé-Isole-Laïta est donc un **projet de « petit PAPI »**, d'un montant global inférieur à 3 Millions d'euros.

Il est proposé de définir ce PAPI sur une <u>durée de 6 ans</u>, sur la période **2016-2021**, afin de réaliser les **actions d'animation et de travaux** d'ores et déjà pressenties (sensibilisation, réduction de la vulnérabilité, amélioration de la gestion de crise) et d'entreprendre la **réalisation d'études complémentaires**. Ces études viseront la définition des aménagements de ralentissement des écoulements à prévoir sur l'amont du bassin versant, ou de diminution des contraintes hydrauliques à prévoir à l'aval de Quimperlé.

Une fois le résultat de ces études connus, des **actions complémentaires** pourront être **ajoutées** à ce PAPI **par avenant**, **ou** si ces actions sont de nature à modifier l'équilibre global du PAPI, **par la réalisation d'un PAPI 2**.

En **2021**, un **bilan** sera à dresser **de la mise en œuvre de ce « petit PAPI »**, permettant d'identifier les suites à donner.

Les axes de la stratégie PAPI EIL sont :

- → Réduire le risque inondation pour les crues fréquentes (jusque la crue vingtennale) sur Quimperlé, essentiellement par des efforts de réduction de la vulnérabilité des enjeux, mais également en poursuivant l'étude des solutions de réduction de l'aléa, en favorisant le décalage des pics de crue entre l'Ellé et l'Isole par exemple.
- → Veiller à la non aggravation du risque inondation et submersion marine sur les autres communes du bassin.
- → Œuvrer à la communication et à la **sensibilisation de la population** pour une meilleure « acceptation » du risque.
- → Permettre un **maintien des services utiles à la gestion de crise** (Compagnie de Gendarmerie) et œuvrer à l'élaboration d'**outils de gestion de crise efficaces** permettant à la ville de recouvrer ses fonctions au plus vite après crise.
- → **Accompagner les industriels** soumis au risque inondation pour une meilleure anticipation des événements et sur les actions entreprises de réduction de la vulnérabilité.
- → Œuvrer à une meilleure **appropriation de la prévision des crues par tous**, et faciliter les échanges entre le SPC et les collectivités pour l'amélioration de la prévision à l'échelle du bassin versant.

La réflexion ayant permis de définir les axes de la stratégie présentés ci-dessus, à partir du diagnostic approfondi et partagé du territoire, est explicitée en pages suivantes.

En gras figure des éléments de constats issus du diagnostic

En italique des éléments explicatifs

En encadré des éléments à intégrer à la stratégie

Puis des pistes d'actions sont proposées (✓).

- **Quimperlé est très fréquemment inondé** : dès la Q5 sur les quais, malgré les barrières-antiinondation.

Une ville qui serait construite sans tenir compte du risque d'inondation auquel elle est exposée, quel que soit le système technique chargé de la protéger, ne saurait être qualifiée de durable.

→ <u>Sensibilisation et communication</u> pour une meilleure « acceptation » du risque

Pistes d'actions :

- ✓ Création d'un lieu de sensibilisation au risque inondation (exposition) et de promotion des actions de réduction de la vulnérabilité (démonstrateur)
- ✓ Sensibilisation des scolaires par des interventions pédagogiques en classe
- ✓ Améliorer la visibilité de l'échelle limnimétrique de référence place Charles de Gaulle à Quimperlé (la prolonger jusqu'à 6 m, la dédoubler rive gauche)
- ✓ Installer un panneau informatif de la hauteur d'eau en temps réel et de rappel des seuils de vigilance et préconisations du PCS
- ✓ Améliorer la collecte des données en période de crue et les retours d'expérience
- ✓ Réaliser un partenariat avec le monde des assureurs (Mission Risques Naturels, association entre la Fédération Française des Sociétés d'Assurances et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance) pour améliorer la connaissance des dommages
- ✓ Accompagner la tenue d'événements culturels sur le thème de la culture du risque inondation
- Pour une Q20, les inondations sur Quimperlé touchent un enjeu sensible (1 établissement scolaire), 4 services publics (Office du tourisme, école de musique, clubs sportifs), une 10^{zaine} d'activités économiques et une 30^{taine} de logements en rez-de-chaussée, sans toutefois isoler et paralyser l'ensemble de la basse-ville du fait du maintien hors d'eau des axes de communication, ni perturber les services utiles à la gestion de crise ou à la satisfaction des besoins prioritaires de la population.

A noter que pour une Q20 les industriels riverains et l'Ellé et de l'Isole sont également touchés par les inondations, malgré les aménagements d'ores et déjà réalisés. Les autres communes du bassin sont peu impactées, excepté Scaër pour des ennoiement de caves essentiellement.

L'objectif du SAGE de réduire le risque inondation pour les crues fréquentes (jusqu'à la Q20) est à maintenir, la fréquence des inondations étant certainement l'aspect le plus difficilement accepté par la population.

ightarrow Réduire le risque inondation pour les crues fréquentes sur Quimperlé, notamment par la réduction de la vulnérabilité des enjeux

Pistes d'actions :

- ✓ Favoriser l'infiltration et la réduction du ruissellement (SAGE)
- ✓ Etudier les possibilités de stockage sur l'amont du BV par des aménagements peu impactant sur le milieu et le paysage (zones d'expansion de crues)
- ✓ Etudier les possibilités de favoriser le décalage des pics de crues de l'Ellé et de l'Isole
- ✓ Etudier les possibilités de réduire les éventuelles contraintes aval sur la Laïta (remblais, atterrissements, arches du viaduc SNCF, gestion des Guerns)

- Réduire les débordements localement lorsque cela est souhaitable et techniquement possible (Isole secteur des Halles et de la place des Anciennes Fonderies, Laïta quai Brizeux par prolongement / rehausse des barrières anti-inondation)
- ✓ Réduire la vulnérabilité des enjeux soumis au risque
- ✓ Optimiser le fonctionnement de l'ouvrage de ralentissement dynamique de crue du Dourdu (« Kerglanchard »)
- ✓ Veiller à la bonne fonctionnalité et l'entretien des bassins d'orage sur le bassin versant (SAGE)
- ✓ Améliorer le respect du PPRI et la détection des infractions (échanges inter-services)
- → <u>Accompagner les industriels</u> soumis au risque inondation vers une réduction de leur vulnérabilité
- ightarrow <u>Veuillez à la non aggravation du risque sur les autres communes</u> du bassin, notamment Scaër

Actions:

✓ Veiller à la prise en compte du risque inondation (débordement de cours d'eau + submersion marine pour l'estuaire de la Laïta) dans les documents d'urbanisme

→ Améliorer la prévision des événements

Actions:

- ✓ Améliorer l'accès aux données et l'échange d'infos
- ✓ Favoriser les échanges SPC acteurs locaux de la gestion de crise (notamment la Cellule de crise du Poste Communal de Secours de Quimperlé)
- ✓ Réaliser des outils simples pour les villes et industriels concernés par le risque inondation (type abaques de cumuls pluviométriques)
- En cas de crue exceptionnelle (Q100) l'ensemble de la basse-ville de Quimperlé est inondée (230 bâtiments, soit 130 logements en rez-de-chaussée, 80 activités économiques et une dizaine de services publics et 3 bâtiments d'intérêt patrimonial dont une église, ce qui représente une 60^{taine} d'ERP) dont les voies de communication et le service utile à la gestion de crise que représente la compagnie de Gendarmerie.

Les études réalisées ont démontré qu'il était illusoire, d'un point de vue technique et économique, de vouloir prémunir Quimperlé des crues exceptionnelles.

Des actions de réduction de la vulnérabilité sont à privilégier, ainsi qu'un effort particulier sur la gestion de crise.

- → Réduire la vulnérabilité des enjeux pour absorber au mieux les perturbations liées aux inondations
- → Permettre un maintien <u>des services utiles à la gestion de crise</u> (Compagnie de Gendarmerie) et œuvrer pour une <u>gestion de crise la plus efficace possible</u> permettant à la ville de recouvrer ses fonctions au plus vite après crise

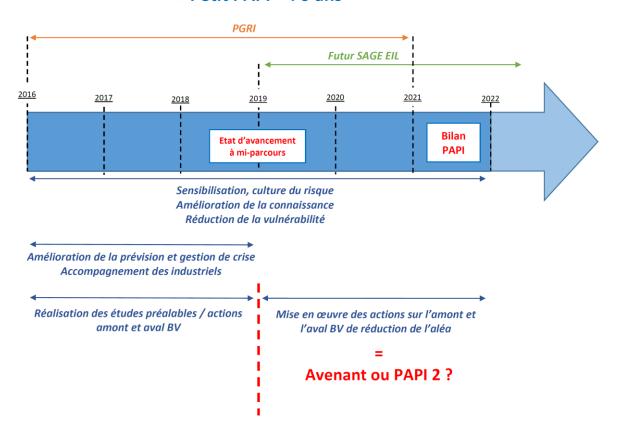
Actions:

- ✓ Accompagner la **Gendarmerie** à la définition d'un **protocole de gestion de crise** et permettant une **continuité de service** en cas d'inondation de leur site
- ✓ Veiller à la réalisation de Plans Particuliers de Mise en Sûreté pour les établissements scolaires en zone inondable

- ✓ Inciter et accompagner les activités économiques et Etablissements Recevant du Public en zone inondable à la réalisation de Plans d'Organisation de Mise en Sûreté
- ✓ Inciter et accompagner les foyers à la réalisation de plans familiaux de mise en sécurité et leur fournir un guide des bonnes pratiques avant-pendant-après les inondations
- ✓ Accompagner l'unique camping en zone inondable sur le bassin (Locunolé, 325 places) à la surveillance des situations à risques et à la réalisation d'un protocole de gestion de crise
- ✓ Inciter et accompagner les communes à la réalisation de leur DICRIM, notamment la commune de Scaër soumise au risque inondation
- ✓ Accompagner la ville de Quimperlé pour la mise à jour de son PCS en cohérence avec le futur RIC du SPC et la prise en compte des aménagements de 2005-2006

Calendrier prévisionnel et synthétique du PAPI Ellé-Isole-Laïta

« Petit PAPI »: 6 ans



Gouvernance

Le porteur du PAPI Ellé-Isole-Laïta est le Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta.

Plusieurs maîtres d'ouvrage portent les actions définies dans le PAPI, dont le SMEIL, l'Etat et les collectivités locales.

La **Commission Locale de l'Eau** Ellé-Isole-Laïta est une **instance de concertation** qui sera régulièrement consultée tout au long du processus d'élaboration puis de suivi du PAPI, comme elle l'est dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Ellé-Isole-Laïta.

La gouvernance proposée pour assurer la mise en œuvre du PAPI, une fois celui-ci labellisé, est illustrée par le tableau ci-dessous.

INSTANCE	COMPOSITION - ROLE	FREQUENCE DE SOLICITATION
COSUI (comité de suivi du PAPI)	<u>Co-présidence</u> Président SMEIL Préfet ou secrétaire général + Membres : ensemble des MO, financeurs et membres statutaires du SMEIL	1 à 2 fois par an
CLE / bureau de CLE	Instances de <u>concertation</u> et de <u>validation</u> des orientations	1 à 2 fois par an
GT inondations de la CLE	Instance de <u>concertation</u> (ouvert à l'ensemble des acteurs : associations environnementales, monde agricole, maîtres d'ouvrage, financeurs, industriels)	Autant que de besoin selon état d'avancement
Comité syndical du SMEIL	Instance de <u>décision</u>	3 à 4 fois par an
Comité technique	Présidence Représentant du SMEIL + Membres : représentants des MO et financeurs Echanges entre techniciens : SMEIL, DREAL, DDTM 29, et 56, CD29, Ville de Quimperlé	Plusieurs fois par an, échanges réguliers sur les actions en cours

A titre indicatif, la sollicitation des instances de concertation en phase d'élaboration du projet de PAPI Ellé-Isole-Laïta a été la suivante :

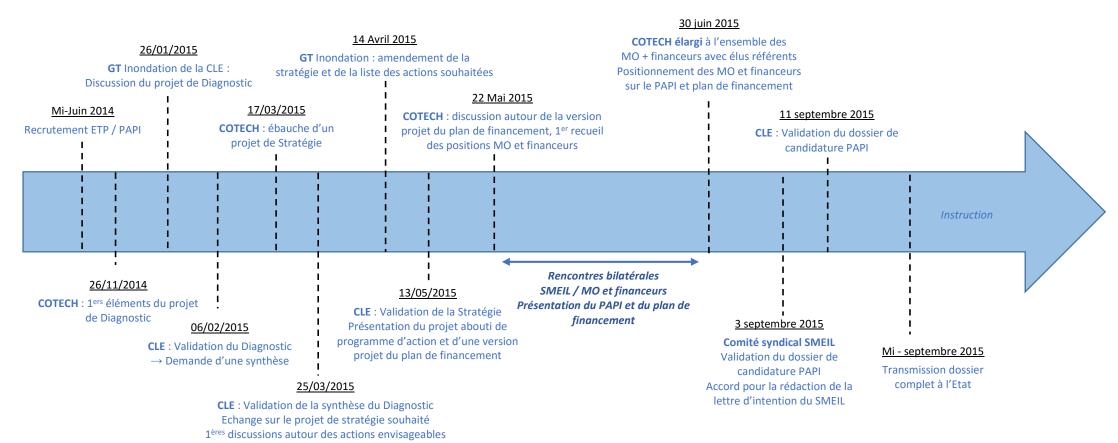
- CLE:4

- GT Inondation de la CLE: 2

- Comité technique : 3

- Comité syndical: 4

Concertation réalisée en phase d'élaboration du projet de PAPI Ellé-Isole-Laïta



COTECH: DREAL, DDTM 29 et 56, CG 29 et 56, Ville de Quimperlé, SMEIL

COTECH élargi: DREAL, DDTM 29 et 56, Région, CG 29 et 56, COCOPAQ, RMCOM, Lorient Agglo, Ville de Quimperlé, SMEIL, avec les techniciens et élus référents

<u>GT Inondation</u> de la CLE: DREAL, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DDTM 29 et 56, MISE 29 et 56, ONEMA, CG 29 et 56, Ville de Quimperlé, COCOPAQ, Roi Morvan, CCI 29 et 56, Industriels du bassin, Chambres d'Agriculture 29 et 56, Eau et Rivières de Bretagne 29 et 56, Ar Gaouenn, Nature et Patrimoine Centre Bretagne, FDMPP 56 et FDPPMA 29, Société d'Histoire de Kemperle, Quimperlé Inondation, SMPE de Quimperlé, SMEIL

Glossaire

ACB: Analyse Coût-Bénéfice

COCOPAQ : Communauté de Communes du Pays de Quimperlé

DICRIM: Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DREAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB: Etablissement Public Territorial de Bassin

ETP: Equivalent Temps Plein

GEMAPI: Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (compétence créée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles)

MEDDE : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

PAPI: Programme d'Action de Prévention des Inondations

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PPRI : Plan de Prévention des Risques naturels Inondation

Q5 / Q20 / Q100 : Crue quinquennale / crue vingtennale / crue centennale

RIC (SPC): Règlement de Surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues

SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS 29 : Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère

SIDPC : Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SMEIL: Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta

SPC VCB: Service de Prévision des Crues Vilaine - Côtiers Bretons